

1- Généralités

Toute commande comporte de plein droit l'acceptation par l'acheteur des conditions générales suivantes et le cas échéant des conditions particulières précisées au moment de la commande et signées des deux parties. Les informations fournies dans nos documents, catalogues, notices, barèmes, plans etc... concernant nos équipements n'ont pas de caractère contractuel et demeurent la propriété exclusive de SMOOVE SAS. Toute reproduction même partielle ne pourra se faire sans notre autorisation préalable.

2- Modification des produits

Dans un souci d'amélioration constant de nos équipements, nous nous réservons le droit de modifier sans préavis la conception de certains d'entre eux ou d'en cesser la fabrication. Ces dispositions ne peuvent constituer une cause de refus du matériel livré. En cas de changement de conception, SMOOVE SAS assurera la compatibilité de fonctionnement entre les anciens et nouveaux équipements et en informera son client.

3- Commande

Toute clause ou condition particulière d'achat figurant sur le bon de commande du client qui serait en opposition avec nos conditions générales de vente sera considérée comme nulle. Aucune addition, omission ou modification à l'une des dispositions des conditions générales de vente ne liera la Société SMOOVE SAS, sauf acceptation écrite de sa part. Les commandes sont à adresser par les clients au siège de la société SMOOVE SAS ou à notre représentant dans le pays, qui en accuse réception dans tous les cas.

4- Prix / Tarifs

Les tarifs indiqués sont établis sur la base des conditions économiques en vigueur. Si ces conditions changent (taux de change, impôts et taxes, valeur des matières premières, etc...), les prix sont susceptibles de varier en fonction de l'évolution de ces conditions. Aussi, SMOOVE SAS ne peut garantir la stabilité du tarif en vigueur qui est donc sans garantie de durée à moins que les commandes soient fermes et intègrent une échéance déterminée. SMOOVE SAS assurera dans ce cas une garantie de prix à l'échéance en ayant couvert son risque de variation de conditions économiques.

De façon générale, nos prix ne comprennent pas l'apport des réseaux sur le site d'installation de nos équipements nécessitant un raccordement électrique, ni les opérations de génie civil (fondations, chapes en béton...) à moins que celles-ci aient été demandées dans le marché.

5- Emballage et Port

Les tarifs précisent les conditions de port : départ usine, franco destination. Les marchandises même expédiées franco de port et d'emballage, voyagent aux risques et périls du destinataire. Les clients doivent donc vérifier les marchandises à réception et faire immédiatement des réserves, s'il y a lieu. Les colis postaux sont envoyés franco d'emballage, port à la charge du client. En cas de livraison incomplète ou d'avarie sur les équipements, le client doit mentionner ses remarques ou réserves sur le récépissé de transport et/ou sur le bon de livraison. Le client s'engage à le faxer à la société SMOOVE SAS qui en accusera réception ou à l'envoyer par lettre recommandée dans les 48 heures qui suivent le jour de la livraison ou selon les conditions spécifiques du dit transporteur. Passé ce délai, ces réserves ne seront plus recevables.

6- Délais de livraison

Les délais de livraison sont donnés à titre indicatif. Ils courent à compter de l'acceptation de la commande par la Société SMOOVE SAS. De façon générale, les retards de livraison ne peuvent entraîner ni annulation de la commande ni indemnités ou application de pénalités de retard sauf si des délais spécifiques ont été stipulés dans Règlement de Consultation ou le Cahier des Clauses Administratives Particulières d'un marché public ou dans les clauses

particulières de vente. Nos délais varient selon le type de produit et la quantité à fabriquer. Pour toute commande de plus de 10 vélos ou vélos à assistance électrique, les délais classiques de livraison sont au minimum de 4 mois. Le mobilier vélo "outdoor" (totem, diapason, plateforme, ...) est soumis à des délais classiques de livraison d'au minimum 3 mois. Les équipements électroniques définissant l'intérieur des totems ou les totems "indoor" sont soumis à des délais classiques de livraison d'au minimum 2 mois.

7- Facturation

Sauf stipulations contraires sur nos offres commerciales, les marchandises sont facturées en Euros (€), quelle que soit la date de la commande et même si le délai de livraison indiqué sur l'accusé de réception de commande est dépassé. La facturation est établie TVA comprise (en incidence sur prix hors taxes). Elle peut être établie en suspension de la TVA si la demande en est faite au moment de la commande et si une attestation de l'inspecteur Central des Contributions Indirectes est fournie préalablement à la facturation.

8- Garantie des marchandises

SMOOVE SAS s'engage à maintenir, pendant un minimum de dix (10) ans à compter de la signature du contrat, la réparation et l'entretien des équipements, et de maintenir la production de pièces de rechange identiques et / ou compatibles pour garder les équipements en service. Tous nos équipements bénéficient d'une garantie de remplacement de pièces défectueuses pendant une période variant selon le type de produit. Les vélos sont garantis sur une période de 5 ans pour le cadre et de 1 an pour les pièces dans les conditions normales d'utilisation, la garantie ne jouant pas en cas de chocs, de détériorations ou sur les pièces d'usure (pneus, chambres à air, freins, chaînes, ampoules...). Le matériel électronique est garanti sur une période 1 an en conditions normale d'utilisation.

Ces garanties n'incluent pas les dommages causés à la suite d'actes délictueux, par une installation non conforme à nos instructions si SMOOVE SAS n'en a pas été en charge, par une mauvaise utilisation, par l'usure normale de pièces, par l'absence d'entretien normal ou non effectué selon nos instructions. La garantie des marchandises est limitée à la fourniture gratuite de la pièce destinée à remplacer celle reconnue défectueuse, tous frais de port, aller et retour sont à la charge du client. Les pièces de remplacement seront réexpédiées à réception de la pièce défectueuse. Aucun retour du matériel ne pourra se faire sans accord écrit préalable de la Société SMOOVE. Ce matériel ne devra avoir subi aucune modification.

8- Réserve de propriété

Conformément à la loi 80-335 du 12.05.1980, SMOOVE SAS, se réserve la propriété intégrale des marchandises livrées à ses clients jusqu'au complet paiement de l'intégralité du prix et accessoires facturés, ce qui est accepté par le client de façon irrévocable, la remise de titres entraînant l'obligation de payer, lettres de change ou autres ne constituant pas paiement au sens de ce paragraphe. En vertu de la présente convention, sont réputées soumises à la réserve de propriété, toutes les marchandises livrées par SMOOVE SAS au client, se trouvant installées en extérieur sur espace public ou privé, dans les locaux de celui-ci ou dans les locaux dont il a la garde, soit vélos, vélos à assistance électrique, accessoires, mobiliers vélos, totems, diapasons, matériels électroniques liés à la gestion des services vélos. La garde de ses marchandises est transférée à l'acheteur dès la sortie des magasins ou usines de SMOOVE SAS quelles que soient les conditions concernant les frais de transport. En cas de non-paiement total ou partiel à l'échéance, pour quelle que cause que ce soit, SMOOVE SAS a la faculté, de convention expresse et sans formalité, de reprendre matériellement possession des marchandises définies ci-dessus, aux frais, risques et périls du client. Pendant la durée de la réserve de propriété, l'acheteur devra assurer les marchandises contre tout risque de dommage ou de responsabilité causé ou subi par ces marchandises. A défaut de paiement par le client du prix dans les conditions convenues, SMOOVE SAS pourra s'opposer à tout prélèvement sur le stock des marchandises à la présente convention.

9- Conditions de règlement

Sauf stipulation écrite contraire et selon l'application de la loi dite de Modernisation de l'Economie (LME) du 1er Août 2008, nos équipements sont payables par virement à 30 jours fin de mois à compter de la date d'émission de la facture. Nos factures sont payables par l'intermédiaire de notre banque, selon l'un des modes courants utilisés en matière de vente internationale et dans tous les cas, après accord avec nous. Les comptes sont arrêtés le 31 de chaque mois. Tout retard dans les paiements entraîne de plein droit l'exigibilité totale des sommes dues. Toute somme non payée à l'échéance entraîne de plein droit des pénalités de retard au taux directeur semestriel de la Banque Centrale Européenne (BCE) en vigueur et majoré de 10 points. En cas de prorogation de traite, les frais et intérêts résultant de cette prorogation seront à la charge de l'acheteur jusqu'à encaissement effectif du paiement sur le compte de Smooove SAS. En cas de non-paiement, le vendeur pourra résilier la vente de plein droit, et sans sommation par l'envoi d'une simple lettre recommandée.

10- Lieux de juridiction

En cas de contestation relative à une fourniture ou à son règlement, le Tribunal de Montpellier (France) est le seul compétent ; en conformité avec les règles établies par la Chambre de Commerce internationale, chaque partie ayant la faculté de désigner un arbitre en plus de celui qui est désigné par la Chambre de Commerce Internationale, quelles que soient les conditions de vente et le mode de paiement accepté, même en cas d'appel en garantie ou de pluralité des défendeurs. Nos traites ou acceptations de règlement n'opèrent ni novations ni dérogation à ces clauses attributives de juridiction.